

Le 19 juillet 2018

**Province de Québec
Ville de Rimouski**

Le **JEUDI** dix-neuf juillet deux mille dix-huit, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 11 h 10, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray et Virginie Proulx, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Jacques Lévesque, Jocelyn Pelletier, Karol Francis, Simon St-Pierre et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Guy Dionne, directeur général adjoint, madame Monique Sénéchal, greffière, et monsieur Philippe de Champlain, chef de division - comptabilité, sont également présents.

À la demande du maire, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

2018-07-640

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MONSIEUR ÉRIC GOSSELIN

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur Éric Gosselin, contremaître équipement, aqueduc et égouts, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de son père, monsieur Jean-Yves Gosselin.

2018-07-641

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DÉLÉGUÉ - CONSEILS D'ADMINISTRATION DE SPECT'ART ET DU THÉÂTRE DU BIC

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité de désigner madame Karine Desrosiers, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Rimouski, à titre de membre délégué des conseils d'administration de Spect'Art et du Théâtre du Bic.

2018-07-642

EMBAUCHE - MONSIEUR LOUIS RICHARD - POSTE D'INSPECTEUR EN ÉVALUATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Louis Richard au poste d'inspecteur en évaluation foncière, selon le salaire et les conditions prévus à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, en date du 9 juillet 2018, la nomination de monsieur Richard étant effective à une date à être déterminée par le directeur du Service des ressources financières.

2018-07-643

ABOLITION D'UN POSTE À LA BRIGADE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE pendant la période scolaire 2018 il a été constaté que plus ou moins huit (8) écoliers du primaire utilisent régulièrement, c'est-à-dire quatre (4) fois par jour, le service de la brigade scolaire à l'intersection de l'avenue Rouleau et de la 2^e Rue;

CONSIDÉRANT QUE le salaire annuel, incluant les avantages sociaux pour 2018-2019, d'un employé de la brigade scolaire représente 13 375,31 \$ comparativement au remboursement des frais du transport scolaire pour ce secteur qui est estimé à 3 160 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski économiserait une somme de 10 215,31 \$ dans l'éventualité de la fermeture du poste de la brigade scolaire dans ce secteur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'abolir le poste de la brigade scolaire à l'intersection de l'avenue Rouleau et de la 2^e Rue, effective pour le mois d'août 2018.

2018-07-644

CESSION DE SERVITUDE - PORTION DES LOTS 3 183 503 ET 3 183 504 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN DU SOMMET EST - MADAME ANNETTE LEPAGE ET MONSIEUR JEAN-GUY LAMONTAGNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la promesse de servitude signée, le 10 juillet 2018, par madame Annette Lepage et monsieur Jean-Guy Lamontagne, propriétaires, sur une portion des lots 3 183 503 et 3 183 504 du cadastre du Québec, d'une superficie de 526,04 mètres carrés telle qu'illustrée au plan A17-5711 réalisé par le Service génie et environnement en date du 3 novembre 2017, cette servitude consistant en un droit de maintenir, remplacer, entretenir sous et à travers la portion de terrain une conduite d'aqueduc ainsi qu'un droit de passage;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

2018-07-645

CESSION DE SERVITUDE - AIRE DE VIRAGE SUR L'AVENUE GOULET - PORTION DU LOT 3 183 049 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 164019 CANADA INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la promesse de servitude temporaire signée, le 12 juillet 2018, par monsieur Réjean Plourde, représentant dûment autorisé de la compagnie

164019 Canada inc., sur une portion du lot 3 183 049 du cadastre du Québec, d'une superficie totale d'environ 951 mètres carrés telle qu'illustrée au plan J14-5127-3 daté du 9 juillet 2018;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville.

2018-07-646

PROTOCOLE D'ENTENTE - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET VILLE DE RIMOUSKI - PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) - VOLET 2 - INFRASTRUCTURES D'EAU

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes et conditions du protocole d'entente à intervenir entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Rimouski dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - Volet 2 - Infrastructures d'eau;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-07-647

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET FESTI JAZZ INTERNATIONAL DE RIMOUSKI - 33^E ÉDITION DU FESTI JAZZ INTERNATIONAL DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Festi Jazz international de Rimouski afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de la 33^e édition du Festi Jazz international de Rimouski, du 29 août au 2 septembre 2018, à la place des Anciens Combattants;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-07-648

AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION - APPLICATION DES RÈGLEMENTS 44-2002, 126-2004 ET 993-2017 - MADAME CAROLINE POIRIER ET MESSIEURS PATRICK CARON, ÉRIC DIONNE ET ZACHARY GUÉRIN

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur Zachary Guérin à délivrer, au nom de la Ville, des constats d'infraction en regard des articles 10.1, 15.1a), 15.3, 15.4, 15.5, 16.1e) et 16.1f) du

Règlement 44-2002 concernant les animaux, pour toute infraction à l'une des dispositions du Règlement 126-2004 concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc public et en regard des articles 22, 24, 25, 26 et 27 du Règlement 993-2017 sur la préparation, la collecte et la gestion des matières résiduelles;

- d'autoriser madame Caroline Poirier, coordonnatrice en gestion des eaux, et messieurs Patrick Caron, directeur des Travaux publics, et Éric Dionne, coordonnateur des Travaux publics, à délivrer au nom de la Ville, des constats pour toute infraction à l'une des dispositions du Règlement 126-2004 concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc public.

2018-07-649

**APPROBATION - RECOMMANDATIONS - COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI - RÉUNION DU 10 JUILLET 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à la majorité d'approuver, à l'exclusion des demandes de dérogations mineures, les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 10 juillet 2018.

Monsieur Jacques Lévesque, conseiller, explique qu'il est en désaccord avec la décision relative au 1125, rue du Phare.

2018-07-650

**APPROBATION - RECOMMANDATIONS - COMITÉ DE CIRCULATION DE LA
VILLE DE RIMOUSKI - RÉUNION DU 4 JUILLET 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité de circulation de la Ville de Rimouski tenue le 4 juillet 2018.

2018-07-651

**SUBVENTION 2018 - VIN D'HONNEUR ET AUTORISATION D'AFFICHAGE -
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE RIMOUSKI - EXPOSITION
AGRICOLE RÉGIONALE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser la Société d'agriculture du comté de Rimouski à utiliser les structures de la Société des transports de Rimouski pour l'affichage de pancartes promotionnelles et d'accorder une subvention, au montant de 250 \$, pour l'offre d'un vin d'honneur lors de la soirée d'ouverture officielle de l'Expo Agricole, le 2 août 2018.

2018-07-652

SUBVENTION 2018 - MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI - LA GRANDE VEILLÉE D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT le volet intergénérationnel de la Politique de la famille et des aînés de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski est une ville étudiante;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'accorder au Musée régional de Rimouski une subvention, au montant de 750 \$, pour la réalisation de l'événement La Grande veillée d'été.

2018-07-653

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 780-2013 AFIN D'AJUSTER LES NORMES RELATIVES AUX TAUX DE RELÂCHEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de construction 780-2013 afin d'ajuster les normes relatives aux taux de relâchement.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

33-07-2018

AVIS DE PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 780-2013 AFIN D'AJUSTER LES NORMES RELATIVES AUX TAUX DE RELÂCHEMENT

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par le conseiller Dave Dumas qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de construction 780-2013 afin d'ajuster les normes relatives aux taux de relâchement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond à la question d'un journaliste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir traité tous les sujets à l'ordre du jour, à l'exception de l'item relatif au bail cadre d'emplacement, lequel est reporté, à une séance ultérieure, monsieur le maire lève la séance à 11 h 20.

Marc Parent, maire

Monique Sénéchal, greffière de la Ville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIMOUSKI

PROJET

RÈGLEMENT XXX-20XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
780-2013 AFIN D'AJUSTER LES
NORMES RELATIVES AUX TAUX DE
RELÂCHEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 17 juin 2013, le Règlement de construction 780-2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une exception relative à la rétention des eaux pluviales pour les secteurs où le réseau public d'égout a fait l'objet d'un certificat d'autorisation délivré avant l'entrée en vigueur du Règlement de construction 780-2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la réglementation d'urbanisme afin d'ajuster les normes relatives aux taux de relâchement;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation xx-xx-xxx du présent règlement a dûment été donné le ... ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Modification de
l'article 54

1. L'article 54 du Règlement de construction 780-2013 est modifié par l'ajout, après le 3^e alinéa, du nouvel alinéa suivant :

PROJET

« Exception

Nonobstant le troisième alinéa, le taux de relâchement des eaux pluviales peut atteindre 60 litres par seconde à l'hectare (l/s/ha), dans la mesure où le *réseau public d'égout* a fait l'objet d'un certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant l'entrée en vigueur du présent règlement. ».

Entrée en vigueur

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le XX XXX 20XX

(S) Marc Parent
Maire

COPIE CONFORME

(S) Monique Sénéchal
Greffière

Greffière ou
Assistant-greffier